



**Au volant,  
le mobile est  
aussi dangereux  
que l'alcool**



Au Luxembourg, ce n'est que récemment que l'inattention et/ou la distraction apparaissent comme cause d'accident alors que d'après de nombreuses études, que ce soit de la Commission Européenne, de Dekra en Allemagne, de Allianz en Suisse ou du CISR en France, **l'inattention est désormais considérée comme la 2<sup>e</sup> cause principale d'accidents mortels et graves**, derrière la vitesse et devant la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

## NOS REVENDICATIONS

Et pourtant le phénomène a déjà coûté la vie à plusieurs personnes, aussi bien à des piétons imprudents qu'à des automobilistes distraits. Il serait inadmissible de continuer à passer sous silence les risques qui en découlent.

La banalisation du phénomène est en parfaite contradiction avec sa dangerosité et la gravité des conséquences. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les campagnes de sensibilisation menées à l'étranger pour découvrir la véhémence avec laquelle des associations de prévention s'attaquent au phénomène.

Depuis de longues années, et dernièrement dans sa « to do list » avant les élections législatives de 2018, **La Sécurité Routière souligne son désaccord avec les sanctions peu dissuasives et les contrôles de Police insuffisants.**

L'association se voit dans son rôle de revendiquer une politique répressive et préventive beaucoup plus conséquente.

## UN PHÉNOMÈNE DE MASSE

Car il ne s'agit plus d'un phénomène de mode éphémère qui se limite aux adeptes des réseaux sociaux, mais d'**une habitude quasi généralisée de toutes les catégories d'usagers de la route.**

Dans le plan d'action « sécurité routière 2019-2023 », présenté à la presse le 13 mai, le ministre François Bausch a d'ailleurs réagi en annonçant d'interdire également le port d'écouteurs et d'oreillettes, susceptibles de réduire l'attention des conducteurs et d'aggraver encore davantage les sanctions ; **la perte de 4 points au lieu de 2 est annoncée courant 2021.**

**De son côté, la Police a intensifié les contrôles ciblés.** En 2018, 3519 conducteurs ont été verbalisés pour l'utilisation du téléphone au volant.

Et pour cause : le phénomène de masse de la distraction au volant est tel qu'il **risque de compromettre, voire d'inverser la diminution du nombre de blessés graves et mortels** suite aux mesures prises récemment : renforcement de la répression et des sanctions (contrôles de police, installation des radars, adaptation du barème permis à points), création de zones d'apaisement du trafic, amélioration de l'infrastructure etc.

En Allemagne p.ex. le Prof. Lars Hannawald, Geschäftsführer der Verkehrsunfallforschung an der Technischen Universität Dresden affirme : „Nach langem stetigem Rückgang steigt die Zahl der Verkehrstoten in Deutschland seit Kurzem wieder an. Eine der vermuteten Ursachen ist das Hantieren mit Mobiltelefonen.“.

Avec la nouvelle campagne « Au volant, le mobile est aussi dangereux que l'alcool », La Sécurité Routière rappelle et souligne les dangers de la distraction en la considérant au même titre que la conduite en état d'ivresse. D'autre part elle sert à **préparer le grand public à une politique plus répressive en la matière.**

La sensibilisation n'a pas porté ses fruits jusqu'alors, car malgré une prise de conscience presque exemplaire en la matière avec 95 % des conducteurs interrogés dans une étude TNS-ILRES<sup>1</sup> (2007 et 2014) qui jugeaient dangereux l'utilisation d'un écran au volant, **le phénomène ne désemplit pas, bien au contraire.**

## **LA RÉPRESSION SEMBLE ÊTRE LE SEUL MOYEN À DISSUADER LES USAGERS**

Ceci également auprès des chauffeurs professionnels – que ce soit dans le secteur privé ou publique – (chauffeurs de taxis et de bus, chauffeurs-livreurs, services de soins à domicile etc). Selon une étude réalisée par LeasePlan<sup>2</sup> dans 17 pays, 81 % des conducteurs s'adonnent au multitâche au volant. Pour nombreux de ces conducteurs l'accessibilité est une contrainte et le téléphone est un instrument de travail indispensable à tout moment.

La problématique du téléphone au volant dans le monde du travail ne doit donc pas être négligée.

Tout ceci illustre que le phénomène a de nombreuses facettes et que les solutions à apporter sont également multiples. **Les leviers d'action qu'il faut mettre en œuvre se situent au niveau de l'information/sensibilisation, de la législation, de la répression, de la formation et de la prévention.**

Les supports de la campagne :

- panneaux routiers
- affichettes format A3
- espace sur YouTube
- Google Ads
- Facebook
- Snapchat
- spot-cinéma
- spot télé

---

<sup>1</sup> Sondage TNS-ILRES « Attitudes, comportements et attentes des conducteurs au Luxembourg » réalisée pour le compte de La Sécurité Routière.

<sup>2</sup> Société internationale du leasing automobile et de la gestion de flotte et de véhicules.

## QUELQUES IDÉES FAUSSES

« Téléphoner au volant est moins dangereux avec une oreillette ou un kit mains libres. »

**FAUX!** Le risque d'accident est surtout lié à la perte d'attention provoquée par la conversation téléphonique. Cette perte d'attention est identique que le conducteur utilise un kit mains libres, une oreillette ou qu'il tienne le téléphone à la main.

« Téléphoner en conduisant n'est pas plus risqué que de discuter avec un passager. »

**FAUX!** Contrairement à un passager, un interlocuteur téléphonique ne voit pas la circulation et ne s'interrompt pas, en cas de danger.

« Marcher dans la rue en téléphonant est sans danger. »

**FAUX!** Au téléphone, un piéton risque de mal percevoir ce qui l'entoure et de ne pas prendre le temps d'analyser une situation dangereuse, notamment lors de la traversée de la chaussée.

## QUELQUES CONSEILS

Source : Prévention Routière Française

- Mettez le téléphone en **mode silencieux** et placez-le hors de portée de vue. Car l'apparition d'une notification à l'écran vous fera détourner dangereusement votre regard de la route.
- Si vous devez vous servir du GPS, veillez à rentrer votre trajet **avant de prendre la route**.

- Un coup de fil urgent ? **Garez-vous** dans un endroit prévu pour le stationnement : un espace délimité en bordure de route, une aire d'autoroute.
- Si vous êtes accompagné, demandez à **un passager** d'utiliser votre téléphone à votre place pour répondre, lire les SMS ou les mails.
- Assurez-vous que la personne avec laquelle vous conversez **n'est pas en train de conduire**. Si elle est au volant, mettez fin, de vous-même, à la conversation.
- Le smartphone/tablette cumule les **quatre sources de distraction** qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :
  - ce que l'on entend ;
  - ce que l'on voit ;
  - ce que l'on fait ;
  - ce que l'on pense.

## QUELQUES CHIFFRES

Source : Sécurité Routière France

Écrire un message en conduisant **multiplie le risque d'accident par 23** et oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes. Par exemple :

- à 50 km/h vous aurez parcouru pendant ces 5 secondes une distance d'environ **75m** sans maîtriser votre véhicule ;
- à 90 km/h, vous aurez parcouru environ **135m** ;
- à 130 km/h vous aurez parcouru environ **195m**.